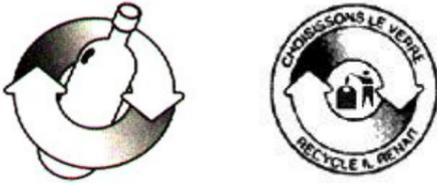


LES LOGOS LIES AU RECYCLAGE

NOM	SYMBOLE	DEFINITION	EXEMPLES
NF ENVIRONNEMENT		<p>Indique que le produit a obtenu l'écocertification officielle française, gérée par l'Afnor. Il peut s'appliquer à toute sorte de produits sauf les produits pharmaceutiques, l'agro-alimentaire, les services et le secteur automobile. Le produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération la qualité d'usage pour le consommateur et le respect de l'environnement.</p>	
ECOLABEL EUROPEEN		<p>Indique que le produit a obtenu le label écologique commun à tous les pays membres de l'Union Européenne. Il s'applique à toutes sortes de produits sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Chaque type de produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation, recyclage...).</p>	
NE PAS JETER A LA POUBELLE		<p>Ce logo invite à ne pas mettre le déchet dans une poubelle classique. Cela concerne par exemple les piles, les tubes néons, les ampoules spéciales, et tous les équipements d'origine électrique ou électronique... Ces produits sont à rapporter au commerçant ou à déposer dans un conteneur ou borne de collecte spécifique.</p>	
RUBAN DE MÖBIUS		<p>C'est le sigle universel du recyclage. Il garantit que le produit est recyclable.</p>	
CONTIENT DES MATERIAUX RECYCLES		<p>Indique que le produit ou emballage contient des produits recyclés. Au centre du cercle de Moebius figure un pourcentage qui mentionne la part de produits recyclés dans le produit. Bien plus concret que le logo précédent.</p>	
POINT VERT		<p>Ce logo signifie que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement de tout le système de collecte sélective et le recyclage. Il n'est donc pas une instruction de tri et ne veut pas dire qu'il est composé de matière recyclée. Très souvent les gens en France confondent ce logo qui se retrouve désormais sur une majorité de produits.</p>	
TIDY MAN		<p>Rappelle seulement au consommateur que les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Ce logo est présent notamment sur les canettes de boisson et certains sacs plastique.</p>	

<p>EMBALLAGE RÉUTILISABLE</p>		<p>Indique que l'emballage peut être réutilisé, avec ou sans traitement (nettoyage). Bouteilles de verre ou palette de bois, par exemple.</p>	
<p>Contient des matériaux recyclés</p>		<p>Indique que l'emballage ou le produit est composé en tout ou partie de matériaux recyclés. Un pourcentage est indiqué au dessus de la flèche.</p>	
<p>ACIER RECYCLABLE</p>		<p>Celui-ci indique que le produit ou l'emballage contient de l'acier qu'il est possible de trier facilement. Il est également susceptible d'être recyclé.</p>	
<p>ALUMINIM RECYCLABLE</p>		<p>Indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé. Rien ne garantit cependant que le produit soit recyclé.</p>	
<p>VERRE RECYCLABLE</p>		<p>Indique que l'emballage est composé de verre recyclable (le verre est recyclable...). Rien ne garantit que le produit soit recyclé.</p>	
<p>PLASTIQUE RECYCLABLE</p>		<p>Composé de plastiques recyclables. Le logo est généralement accompagné d'un chiffre qui correspond à un type de plastique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau) - Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing) - Le chiffre 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique) - Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage) - Le chiffre 5 : Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses) - Le chiffre 6 : Polystyrène (tableau de bord, isolation) - Le chiffre 7 : autres plastiques 	
<p>PAPIER RECYCLE</p>		<p>Indique le pourcentage de fibres de récupérations issues du recyclage qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage.</p>	

<p>FSC</p>		<p>Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).</p>	
<p>PAPIER RECYCLE</p>		<p>Papier fabriqué à partir de papier usagés récupérés.</p>	
<p>PEFC</p>		<p>Ce logo signifie Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Présent dans 32 pays, il vise à garantir aux consommateurs que le bois qu'ils achètent provient de forêts bien gérées et leur permet ainsi de participer au bien-être des forêts.</p>	